



Communiqué de Presse



Accès au site internet :

www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

Salaires minima dans la branche des Services de l'Automobile pour 2019 : Accord signé à 1,6 % d'augmentation sur l'ensemble de la grille

Le 4 juillet, FO Métaux a signé l'accord sur les salaires minima pour 2019 dans la branche des Services de l'Automobile. Toutes les Organisations syndicales n'avaient pas indiqué leur position en séance. Depuis, l'accord est devenu un accord unanime (FO / CFDT / CFE-CGC / CFTC / CGT).

L'accord intervient en juillet, permettant d'envisager une extension par les Pouvoirs publics avant la fin de l'année, qui le rendra applicable dès janvier 2019. C'est l'intérêt, chaque année, d'une conclusion de négociation avant septembre.

Nous obtenons également la poursuite d'un engagement patronal obtenu par FO il y a plusieurs années : la réévaluation progressive des échelons 17 et 18, pour les positionner à un niveau plus conforme à ce qu'ils représentent.

Au global, la grille progresse de 1,6 % sur les tous les échelons, à l'exception des échelons 17 et 18, qui progressent respectivement de 2,3 et 2,56 %.

FO Métaux a revendiqué 2 % sur l'ensemble de la grille, en ouverture de négociation

Paris, le 16 juillet 2018

Contact :

Jean-Yves SABOT, Secrétaire Fédéral pour la branche des Services de l'automobile : 06 82 66 64 63